

Putscheid, le 20.12.2021



**ADMINISTRATION COMMUNALE**  
**L-9462 PUTSCHEID**  
**G.-D. de Luxembourg**

## **AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que l'arrêté numéro 1/2020/0153/119 ces. du 15 décembre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire accorde à la société Armée Luxembourgeoise l'autorisation pour la cessation d'activité à Hoscheid, 5, Maarkebaach.

Le public est informé de cette décision en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours.

Pendant toute la durée de l'exploitation une copie de l'autorisation délivrée est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre f.f., le secrétaire,